

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2002-15

L'an deux mil VINGT, le 13 février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 12+2proc

Etaient présents : Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Gérard STOERKEL-
Jean-Marc BLANIC – Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Patrice
MARTIN – Karine FAGES-DEMAIN – Fabienne GALLI – Murielle SILVI –
Françoise RUSSO

Objet : Glissement de terrain
Route du Mont Macaron
Demande d'aides financières
Intempéries 23, 24 novembre 2019

Absents excusés : Fabrice FONTAINE – Christian DI MARTINO
Absent : Peggy DALMAS

Secrétaire : Karine FAGES-DEMAIN

Suite aux intempéries du 23 et 24 novembre 2019, un glissement de talus s'est produit au lieu-dit BAISSÉ DE BORDINAS, et plus précisément au - dessus du sentier GR51 provoquant un affaissement de la route du Mont Macaron. Les travaux de confortement de talus ont un coût estimé à 95 000 € HT. Ils nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée et d'un avis géotechnique.

Aussi, il apparaît nécessaire de demander des aides financières auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

L'Etat, au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques pourrait participer à hauteur de 30 %.....soit 28 500,00 €

Le Département pourrait participer à hauteur de 40 %.....soit 38 000,00 €

La Région au titre du « FRAT INONDATION » à hauteur de 10 %.....soit 9 500,00 €

Autofinancement à hauteur de 20 %.....soit 19 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ACCEPTE le projet de travaux de la route du Mont Macaron

ACCEPTE le plan de financement mentionné ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA

Date : 19/02/2020

Qualité : Maire **Gérard BRANDA**